Réponse au questionnaire de l'association Eau Touraine :

1/ Éléments de contexte généraux :

Les éléments de notre action en matière de politique de l'eau sont fondés sur les prévisions hydrologiques à l'horizon 2070 (-10 % d'eau « bleue » et « verte » dans notre région en raison du réchauffement climatique), sur des objectifs de reconquête de la biodiversité en milieu urbain (« trame bleue »), sur la prise en considération de la gestion du « grand » cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant Loire-Bretagne (SDAGE) et sur la garantie aux usagers d'une alimentation en eau potable de très haute qualité et d'un service d'assainissement et d'eaux pluviales tendant toujours plus vers des effets neutres sur les milieux naturels.

A ce titre, nous nous engageons à respecter les objectifs des Assises de l'Eau (-25 % de prélèvement pour 2035) sur notre territoire et la politique de mutualisation de la ressource définie par le SDAEP. S'agissant du grand cycle de l'eau, nous proposons d'accueillir à Tours un Parlement de la Loire qui, au-delà des politiques du fleuve (et notamment de la culture à développer du risque inondation), sera en mesure d'organiser les débats autour des politiques de l'eau (comme les réunions du comité de bassin) et les actions des associations environnementales sur l'eau et la biodiversité.

Au-delà des politiques d'AEP, d'assainissement et d'eaux pluviales, nous voulons mobiliser l'ingénierie métropolitaine au service de la protection de l'eau dans les périmètres de captage en aidant les agriculteurs à passer à la production biologique (obligation réelle environnementale, PSE...) et en ayant une politique de protection des zones humides et de valorisation des forêts attentives à leurs impacts sur le cycle de l'eau.

2/ Objectifs de gestion à l'échelle métropolitaine :

Nous voulons:

- ✓ Garantir la pérennité de la ressource en eau en transférant les prélèvements d'eau potable de la nappe du cénomanien vers la nappe alluviale, et, si nécessaire, vers les eaux de surfaces de la Loire et du Cher ;
- ✓ Maîtriser les coûts de production pour garantir l'accessibilité tarifaire à l'eau ;
- ✓ Conforter la confiance dans le service public de l'eau par une politique plus transparente avec la participation renforcée des usagers et des personnes qualifiées au sein du conseil d'exploitation.

3/ Modes de gestion et tarification :

S'agissant du rapport aux usagers, nous nous engageons à développer et maintenir en régie publique le service d'abonnement pour tous les usagers de la métropole, afin de pouvoir mieux accompagner les ménages en difficultés par des facilités de paiement.

S'agissant des investissements, nous estimons qu'ils doivent être communs et faire l'objet d'une programmation pluriannuelle au niveau métropolitain pour respecter les objectifs de réduction de prélèvement dans la nappe du cénomanien. Les contrats de concession ne seront donc pas renouvelés.

S'agissant de l'exploitation du réseau d'alimentation en eau potable et de l'assainissement, nous ne sommes pas opposés à une gestion sur la Métropole via une combinaison d'une gestion en régie métropolitaine (notamment sur Tours Centre) et d'une gestion par contrat d'affermage pour pouvoir bénéficier du regard extérieur et de l'expertise des entreprises privées de l'eau. L'intérêt des

« majors » de l'eau pour une telle combinaison reste cependant à démontrer si il est bien clair qu'elles n'auront jamais accès au « marché » juteux de l'exploitation sur Tours Centre.

Sur la tarification, elle doit évidemment être harmonisée au niveau métropolitain en raison du principe d'égalité.

Nous pensons que la part fixe doit être réduite à la somme des coûts fixes purs de la gestion du réseau - à savoir les coûts de gestion de l'abonnement (amortissement des compteurs compris).

La part variable devrait être à nouveau calculée au prorata de la consommation effective. La tarification au coût moyen a en effet la mérite de la simplicité et de la clarté, et les tarifications progressives ou dégressives sont peu pertinentes pour une consommation d'eau qui se révèle très peu élastique au prix. La réduction de la consommation (et des factures) sera plus effective en recourant par des politiques d'incitations à un meilleur équipement ménager et à de meilleurs pratiques. Ces incitations seront conçues par la « green nudge unit » que nous voulons mettre en place à la Métropole pour promouvoir les comportements respectueux de l'environnement des ménages.

En espérant avoir pu apporter des éclaircissements à vos principales interrogations, et en restant disponible pour en discuter de manière plus approfondie.

Benoist PIERRE

Candidat aux élections municipales à Tours

Le 28 février 2020